

ARTISTE RENCONTRE TERRITOIRE UNIVERSITAIRE (ARTU)

La Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France
(ComUE LNF)

En partenariat avec

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France
(DRAC Hauts-de-France)

En lien avec

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE LNF)

L'Université d'Artois,

L'Université Catholique de Lille,

L'Université de Lille,

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO),

L'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

Lance, dans le cadre d'une résidence-mission, à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du programme **Artiste rencontre... territoire universitaire (A.R.T.U)** du 6 janvier au 11 avril 2020, incluant une phase d'immersion en amont de deux fois quinze jours entre le 7 octobre et le 14 décembre 2019.

un appel à candidatures destiné à :

aux artistes-auteur·e·s
d'œuvres plastiques/visuelles ;
chorégraphiques ; littéraires

1. Enjeux de la résidence-mission

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des étudiant·e·s et de la communauté universitaire, la Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF), en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), et en lien avec les services culture des universités participantes et l'ESPE LNF, propose **une résidence-mission¹** à destination des artistes-auteur·e·s d'œuvres plastiques/visuelles, littéraires ou chorégraphiques. Cette résidence tend à *favoriser une présence artistique fédératrice* au sein des établissements membres de la ComUE LNF.

Les partenaires pré-cités sont en mesure de lancer cette proposition qui s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la ComUE LNF, sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux interlocuteurs au sein de chaque établissement (enseignant·e·s, chercheur·se·s, personnels non enseignants, représentant·e·s d'associations étudiantes etc...).

2. Contexte de la résidence-mission

Cette résidence-mission **se déploie au sein de trois à quatre établissements d'enseignement supérieur parmi les six structures participantes** sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais (voir l'annexe, page 8). L'ensemble des établissements associés au dispositif A.R.T.U reste fortement impliqué tout au long de la résidence.

Favorisant la rencontre entre les publics universitaires et un·e artiste relevant des domaines de la littérature, de la chorégraphie ou des arts plastiques/visuels, la résidence A.R.T.U. est caractérisée par l'échange mutuel qui se développe tout au long de l'élaboration des *gestes artistiques*. L'artiste et la communauté universitaire se nourrissent, les uns les autres, pour aborder autrement leurs disciplines réciproques.

Les rencontres sont accompagnées de la diffusion d'une partie représentative de l'œuvre de l'artiste déjà accomplie et disponible, à travers le territoire universitaire. Ces monstrations en lieux dédiés et/ou non dédiés s'envisagent dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivent tout au long de sa durée, voire à son issue.

La résidence-mission A.R.T.U. ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident·e, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans **une démarche d'action et d'expérimentation culturelles** donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il/elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

3. Précisions sur le terme *geste artistique*

Le geste artistique se différencie très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doit pas se confondre avec ces dispositifs qui sont proposés, tout au long de l'année, au sein de chaque site universitaire.

Conçu en lien étroit avec les enseignant·e·s et les étudiant·e·s, et fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste-résident·e, le geste artistique peut prendre des formes différentes : selon les

¹Qu'est-ce qu'une résidence mission ? : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncé, etc. Quel que soit le parti pris par les équipes associées à l'artiste-résident·e, il se donne toujours pour objectif de faire percevoir la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque geste artistique peut se déployer au sein des services culturels des universités, des départements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des bibliothèques universitaires, des maisons des étudiants, des associations étudiantes, des équipements culturels universitaires (cinéma, lieux de diffusion divers, espace d'expositions...), des lieux de vie des étudiant·e·s, dans l'espace public (intérieur ou extérieur) ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident·e ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

4. Calendrier de la résidence-mission

3.1 La phase d'immersion

Afin d'anticiper le bon déroulement de la résidence, l'artiste-résident·e sera disponible pour une phase de deux fois quinze jours, nommée ici phase d'immersion, **entre le 7 octobre le 14 décembre 2019**. Ce temps permettra à l'artiste-résident·e de se familiariser avec le vaste territoire et de rencontrer les acteurs à l'origine du projet, en particulier les équipes des services culture des universités et de la ComUE LNF.

Cette **période d'immersion** est l'occasion de :

- Présenter l'artiste et d'organiser de multiples rencontres avec des équipes d'enseignant·e·s, de personnels non-enseignants ou de groupes d'étudiant·e·s ressources ;
- Démarrer la réflexion et la co-construction du/des gestes artistiques ;
- Concevoir le plan de diffusion des œuvres, le plan de communication de la résidence ;
- Organiser la participation des établissements et prévoir le calendrier d'interventions ;
- Concevoir le calendrier détaillé de la présence de l'artiste.

3.1 La phase de réalisation des gestes artistiques

Cette seconde période de la résidence A.R.T.U. est dédiée à l'élaboration des gestes artistiques avec les différents groupes et équipes rencontrés, du **6 janvier au 11 avril 2020**.

Aussi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les services culturels des sites concernés. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident·e et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression : dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers etc... Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de cet·te artiste.

Le résultat de ce projet collectif fera l'objet d'une restitution publique en fin de résidence.

5. Profil des candidat·e·s

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission précédemment décrite, un·e artiste-auteur·e d'œuvres plastiques/visuelles, chorégraphiques, littéraires s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat·e, français·e ou étranger·e, ayant de préférence une expérience internationale, est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il/elle est en mesure de prendre en compte les spécificités et caractéristiques des établissements où des

activités d'enseignement et de recherche sont dispensées dans différentes disciplines. Il/elle est en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté universitaire. Il/elle est en mesure de mobiliser un ensemble conséquent de ses œuvres déjà accomplies et disponibles. Il/elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il/elle dispose d'un permis de conduire en cours de validité et si possible d'un véhicule personnel.

6. Éléments organisationnels et financiers²

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ComUE LNF et de l'artiste-résident-e est signée avant le début de la résidence-mission. Il s'agit au total d'une résidence de 5 mois (1 mois d'immersion et 4 mois de résidence), à raison de 5 à 6 jours par semaine.

L'artiste percevra d'une **allocation nette de résidence de 15 500€** (toutes charges, taxes comprises et cotisations comprises hors contribution 1.1%) pour l'ensemble de sa mission, comprenant :

- Un forfait net équivalent à 500€ (toutes charges, taxes comprises et cotisations comprises) pour ses petits déplacements tout au long de la mission ;
- Les honoraires nets de résidence à hauteur de 15 000€ (toutes charges, taxes comprises et cotisations comprises) pour l'ensemble de la mission, incluant :
 - o La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
 - o Les droits d'auteur, lorsque concernés ;
 - o Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de la culture dans l'enseignement supérieur, etc., susceptibles de déboucher sur :
 - Des projets, rencontres, présentations d'œuvres avec différents publics ;
 - Des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
 - Une ou plusieurs restitutions publiques
 - L'installation et la mise en espace des expositions

Afin de garantir de bonnes conditions d'exercice, l'artiste disposera en autonomie d'un **budget allant jusqu'à 4 000€** (toutes charges, taxes comprises et cotisations comprises) pour les dépenses nécessaires à sa mission tout au long de la résidence (achat de matériels, dépenses potentielles liées aux expositions...). L'artiste et la ComUE LNF établiront dès la phase d'immersion un budget prévisionnel pour anticiper les dépenses et le calendrier des achats. La présentation d'un état récapitulatif des dépenses et la copie des justificatifs correspondants devront être fournies régulièrement à la ComUE LNF.

La ComUE LNF prendra en charge 2 à 3 voyages aller-retours du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence, correspondant uniquement à sa venue pour la phase d'immersion et la phase de résidence. En raison du caractère particulier que revêt le territoire universitaire (sites multiples implantés à travers l'ensemble de la région), la ComUE LNF prendra en charge l'hébergement de l'artiste tout au long de sa mission. Il/elle est susceptible de connaître plusieurs lieux d'hébergement.

Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste. Les allers-retours réalisés à titre personnel sont à la charge de l'artiste.

² Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général. Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

7. Accompagnement

La ComUE LNF est opératrice de la résidence-mission A.R.T.U., en lien étroit avec les services culture des universités à l'initiative de ce dispositif.

À ce titre, la ComUE LNF :

- Accompagne l'artiste-résident·e afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'ensemble du territoire d'action ;
- Facilite avec le concours actif des équipes des services culture des universités, les rencontres avec les enseignant·e·s-chercheur·e·s, personnels et étudiant·e·s et la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise, avec le concours actif des équipes des services culture des établissements, la communication en direction de la communauté universitaire régionale, et suit la relation aux médias ;
- Assure la gestion technique (planning, hébergement) et administrative de la résidence (paiement, suivi du budget global...)

Les équipes des services culture des universités :

- Organisent des temps de rencontres permettant aux enseignant·e·s de faire connaissance avec l'artiste retenu·e et avec sa démarche artistique, de manière préalable à sa venue ;
- Accompagnent l'artiste-résident·e et les enseignant·e·s – chercheur·e·s et leurs étudiant·e·s ainsi que les personnels dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques ;
- Mettent à disposition les moyens techniques et veillent aux bonnes conditions d'exposition des œuvres de l'artiste, certaines structures disposant de salle d'exposition, de salle de spectacle, d'autres non.

8. Communication autour de la résidence A.R.T.U.

Au cours de la résidence, les gestes artistiques réalisés sont valorisés grâce aux moyens suivants :

- Le **blog artucomue**, support vivant de la résidence, permet de prendre connaissance du travail mené avec les établissements d'enseignement supérieur. Cet outil est conçu et alimenté par la ComUE LNF. L'artiste peut contribuer à animer ce support ;
- Les **réseaux sociaux** de la ComUE LNF et des établissements participants représentent un outil important de la communication sur la présence de l'artiste ;
- Des **captations vidéos et photographies** sont également envisagées durant le temps de résidence ;
- Les **programmations culturelles** de chaque établissement participant annoncent la présence de l'artiste.

Quiconque se trouvant sur le territoire universitaire régional n'est censé ignorer la présence de l'artiste-résident·e et sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de cette résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population universitaire dans son ensemble.

9. Valorisation de la résidence A.R.T.U.

À la suite de la résidence, les équipes universitaires ont à cœur de garder une trace de la présence de l'artiste. Cet outil, qui peut prendre différentes formes (catalogue, objet...), sera à la fois un outil de promotion de la résidence-mission et le témoin du passage de l'artiste dans les établissements. Cette pièce sera à imaginer avec les acteurs du projet et sera la vitrine du travail de l'artiste réalisé pendant la résidence-mission.

10. Acte de candidature

Chaque artiste intéressé-e par cette offre est invité-e, avant toute chose à bien appréhender les données territoriales et la notion de *geste artistique* afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Dans ce cas, il est demandé d'adresser un dossier par envoi électronique uniquement et sous format PDF, comprenant :

- **Une lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension de l'appel à candidatures et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter l'artiste-candidat-e en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- **Un curriculum vitae** ;
- **Un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat-e ;
- **Une liste des œuvres disponibles** à des fins de diffusion pendant et éventuellement avant ou après le temps de résidence. **Des visuels** correspondant aux œuvres disponibles devront être fournis. Différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence peuvent également être transmis, ainsi que les fiches techniques correspondant aux œuvres.

Si l'artiste-candidat-e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il/elle transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ces apports.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : artucomue@gmail.com

(Sujet : **ARTU – ComUE** – suivi du nom de l'artiste)

L'envoi est à effectuer pour avant le dimanche 28 avril 2019 à minuit, dernier délai.

11. Sélections et entretiens

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant les directeurs et les équipes des services culture participant à la résidence A.R.T.U., la ComUE LNF et la DRAC Hauts-de-France. À l'issue de l'étude des dossiers, **une courte liste sera établie le lundi 27 mai 2019**.

Des entretiens complémentaires seront menés, à Lille ou à distance, avec les artistes pré-sélectionné-e-s, **le mardi 4 juin 2019**. Au cours de cet échange, il sera demandé à l'artiste de proposer des pistes de gestes artistiques, pouvant éventuellement créer du lien, entre les établissements. Des précisions lui seront transmises par mail avant la date d'entretien. Le choix de l'artiste se fera notamment en fonction de sa compréhension de la mission et de la pertinence de ses propositions de gestes artistiques.

Le nom de l'artiste retenu·e sera annoncé **le lundi 10 juin 2019 au plus tard.**

Contacts, demandes de renseignements complémentaires :
Lucy Bodel, chargée de mission culture et création artistique :
artucomue@gmail.com
03.20.79.87.29

En savoir plus sur la résidence A.R.T.U : <http://artucomue.tumblr.com/>

En savoir plus sur la ComUE LNF : <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/>

En savoir plus sur les principes de la résidence-mission et les actions de la DRAC Hauts-de-France :
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Annexe : Le territoire d'action et les établissements

L'artiste est invité-e à intervenir sur le territoire universitaire du Nord et du Pas-de-Calais qui compte au total 130 000 étudiant-e-s. Chaque établissement possède son histoire propre, ses spécificités et son territoire, certains établissements étant d'ailleurs présents sur plusieurs sites :

Etablissement	Nombre de sites	Ville(s) d'implantation	Quelques chiffres	Liens
ESPE LNF	7	Arras, Douai, Gravelines, Outreau Valenciennes, Villeneuve d'Ascq	6 800 étudiant-e-s 350 personnels et enseignant-e-s	http://www.espe-lnf.fr/
Université d'Artois	5	Arras, Lens, Liévin, Douai, Béthune	11 000 étudiant-e-s 1 100 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-artois.fr/ www.univ-artois.fr/content/download/17408/87540/version/1/.../Stat+Info+2017.pdf
Université Catholique de Lille	1	Lille	29 000 étudiant-e-s 1 500 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-catholille.fr
Université de Lille	8	Lille, Ronchin, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Wimereux	67 000 étudiant-e-s 6 300 personnels et enseignant-e-s	https://www.univ-lille.fr/
Université du Littoral	4	Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Saint-Omer	10 000 étudiant-e-s 1 000 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-littoral.fr/ http://www.univ-littoral.fr/universite/docs/communiqués_dossiers/dossier_17_rentrée.pdf
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	Cambrai, Maubeuge, Valenciennes	11 000 étudiant-e-s 1 300 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-valenciennes.fr/